

Communiqué de presse du Commissariat aux Assurances

Un premier trimestre 2018 prometteur

Au cours du 1^{er} trimestre 2018 l'encaissement du secteur des assurances enregistre de nouveau un mouvement de hausse notable après un exercice 2017 déjà très réussi: toutes branches d'assurances confondues, les primes augmentent de 10,11% par rapport à la même période de l'exercice précédent.

La progression de l'activité touche l'ensemble des secteurs: si l'encaissement des branches vie progresse de 4,35% par rapport au 1^{er} trimestre 2017, les primes en assurance non vie augmentent de 45,71% par rapport à la collecte du trimestre correspondant de l'exercice précédent.

En assurance-vie la progression trimestrielle de 4,35% de l'encaissement masque des évolutions divergentes et de grande ampleur suivant les types de produits: pour les produits à rendements garantis les primes sont en augmentation de 37,16% par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente. Contrairement aux hausses similaires constatées par le passé, celle du 1^{er} trimestre 2018 est due avant tout au développement d'une importante activité de produits de protection et non à des opérations d'épargne. La progression des produits à rendements garantis est en partie compensée par la baisse de 7,79% sur la même période des primes pour les produits vie en unités de compte. En termes de collecte nette, c'est-à-dire de l'encaissement diminuée des rachats, la situation est très différente : pour les deux branches la collecte nette est positive au cours du premier trimestre de 2018 et elle augmente de l'ordre de 700 à 800 millions d'euros pour chacune de ces branches entre 2017 et 2018.

Le total des provisions techniques des assureurs vie s'établit à 172,49 milliards d'euros à la fin mars 2018, en progression de 5,50% par rapport à la fin mars 2017, mais en recul de 0,41% par rapport à la fin décembre 2017. Ce recul qui touche uniquement les produits en unités de compte est à mettre sur le compte du contexte boursier défavorable du premier trimestre, alors que la collecte nette globale est positive et que le taux de rachat en base annuelle de 6,79% par rapport aux provisions techniques est en baisse sensible par rapport à celui de 8,45% du 4^{ème} trimestre de 2017

L'assurance non vie enregistre une progression remarquable de 45,71% sur les trois premiers mois de 2018, progression essentiellement imputable aux premières retombées de l'agrément de compagnies ayant choisi le Luxembourg comme lieu d'installation suite à la décision du Royaume-Uni de quitter l'Union européenne. Les entreprises opérant en dehors du Luxembourg dans les branches d'assurances non vie autres que les assurances maritimes connaissent ainsi une hausse de leur encaissement de 72,79%, évolution qui devrait continuer, sinon même s'accroître encore au cours des deux prochaines années. Les assureurs luxembourgeois travaillant essentiellement, sinon exclusivement sur le marché national, enregistrent une croissance de leur encaissement de 10,99%. Les chiffres de l'assurance maritime, qui est essentiellement le fait de quelques grandes mutuelles dont l'encaissement reflète l'évolution des sinistres, ne seront disponibles qu'ultérieurement.

L'ensemble des données est disponible sur le site internet www.caa.lu du Commissariat aux Assurances.